



MUNICIPALITÉ DE MARTINVILLE INFO-MUNI

JUIN 2023

GRANDE VENTE DE GARAGE – UNE TRÈS BELLE JOURNÉE!!

Le Comité de loisirs remercie toutes les personnes qui ont participé à la réussite de la *Grande vente de garage* du 27 mai dernier. Merci aux bénévoles et aux citoyens participants!

La municipalité était bien vivante et c'est toujours agréable de se rencontrer entre voisins 😊 !



Enfin, nous tenons à remercier Jonathan et Marie-Christine pour le service et la cuisson des hot dogs!!

INSTALLATION DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE À LA BIBLIOTHÈQUE POUR UNE ZONE NEUTRE

La municipalité a installé des caméras de surveillance dans le stationnement de la bibliothèque municipale, située au 223 rue Principale Est. Cette zone a été déterminée : *une zone neutre*.



Pourquoi une zone neutre : permettre aux citoyens d'effectuer des transactions avec des vendeurs ou acheteurs de biens sur les réseaux sociaux (ex. Blackmarket) et/ou faire l'échange des enfants d'un parent à l'autre sous surveillance de caméras. Sous peu, il y aura l'installation de panneaux qui indiquent la zone neutre, les caméras sont fonctionnelles, dès maintenant.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DISPONIBLES AU PARC DES SABLES

Les équipements de pickleball (raquettes et balles) et des ballons de basket sont disponibles au Parc des Sables... Ceux-ci sont déposés sur la multisurface dans un bac noir. Après utilisation, svp bien ranger les équipements et refermer les portes du bac pour protéger les équipements des intempéries, les équipements vous appartiennent, prenez-en soin!!



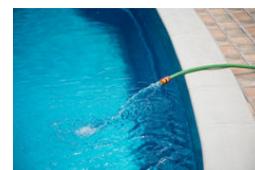
Aux parents, avertissez vos jeunes : la municipalité a procédé à l'installation de caméras de surveillance au Chalet des loisirs. Ces dernières captent tout ce qui se passe sur la multisurface et autour du Chalet des loisirs.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!!

REPLISSAGE DE PISCINES

Afin d'éviter des baisses de pression dans le réseau, nous vous rappelons que le remplissage des piscines ne doit s'effectuer qu'**APRÈS 20 h et AVANT 6 h.**

Et SVP assurez-vous de colmater toute fuite...



Il y a une forte demande en eau potable depuis quelques jours et la municipalité demande aux citoyens de faire preuve de vigilance pour l'environnement en réduisant votre consommation en eau potable.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!!

VISITE DE PROPRIÉTÉS PAR LES INSPECTEURS DE LA MUNICIPALITÉ / ILS SONT IDENTIFIÉS AVEC UNE LETTRE SIGNÉE PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Veuillez prendre note que dans les prochaines semaines, les deux fonctionnaires désignés par résolution de la municipalité soit : **Samuel Cartier et François Gaudreau** peuvent visiter votre propriété. Ils font le tour du territoire de la municipalité et leur mandat est de vérifier l'application des règlements d'urbanisme, ainsi que la sécurité autour des piscines résidentielles.

Veuillez prendre note que les inspecteurs de la municipalité sont autorisés par règlement à être sur la propriété des citoyens de Martinville **entre 7 h et 19 h chaque jour de la semaine** et ils sont identifiés avec une lettre signée par la directrice générale de la municipalité de Martinville. Merci!!

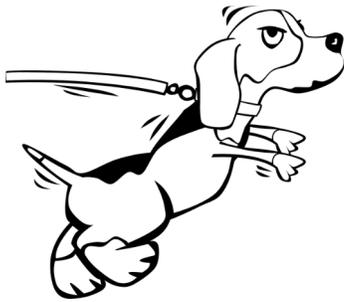


La municipalité de Martinville est fière de participer à la réussite scolaire de ses jeunes citoyens en octroyant une bourse de 100 \$ à chaque finissant(e) de la 5^e secondaire de la municipalité. De plus, la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie participe au programme de bourses d'études 2023 de la municipalité en bonifiant de 50 \$ la bourse offerte à chaque finissant(e).

Vous êtes finissant(e)? Comment recevoir ces bourses? Simplement en déposant la preuve que vous avez obtenu le diplôme de 5^e secondaire en juin 2023, avec vos coordonnées à : administration@martinville.ca ou en vous présentant à la municipalité aux heures d'ouverture du bureau avec la preuve de l'obtention de votre diplôme.

Les demandes sont acceptées jusqu'au 15 août 2023.

CHIEN ERRANT ET LICENCE DE CHIEN



Saviez-vous que selon l'article 9 du règlement numéro 2020-115, tout propriétaire de chien doit garder son chien **sur son terrain** et est passible d'amende si vous contrevenez au règlement :

« Article 9 ANIMAL ERRANT

Il est défendu de laisser un animal errer dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que celle du gardien de l'animal, sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant des lieux. Tout animal se trouvant sur une telle propriété privée sans son gardien est présumé s'y trouver sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant. Un animal qui s'échappe de son unité d'occupation est présumé errant. »

De plus, la mise à jour de la liste des licences de chien dans la municipalité est présentement en cours, veuillez contacter la municipalité au 819-835-5390 poste 1, pour tout changement et/ou pour vérifier si votre ou vos chiens sont bien inscrits sur la liste des chiens de Martinville.

Plusieurs oublient d'informer la municipalité de modifier les coordonnées des chiens lorsqu'il y a un décès et/ou un nouveau chien à la maison. Merci!!

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!! RAPPORT DU MAIRE

Le 31 mai 2023

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

En vertu de l'article 176.2.2 du *Code municipal*, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 et du rapport du vérificateur externe :

REVENUS	Réalisations 2022
Taxes	788 698 \$
Compensations tenant lieu de taxes	4 270 \$
Autres revenus (source locale)	77 182 \$
Transferts	<u>263 971 \$</u>
	1 134 121 \$
DÉPENSES	
Administration	230 299 \$
Sécurité publique	96 589 \$
Transport (voirie)	335 961 \$
Hygiène du milieu	199 207 \$
Santé et Bien-être	14 802 \$
Aménagement, urbanisme et développement	42 814 \$
Loisirs et culture	96 892 \$
Frais de financement	<u>6 872 \$</u>
	1 023 436 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	110 685 \$
Moins : revenus d'investissement	<u>(54 335 \$)</u>
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	56 350 \$
Amortissement	126 715 \$
Remboursement de la dette à long terme	(21 500 \$)
Activités d'investissement	(117 846 \$)
Réserves financières et fonds réservés	(1 827 \$)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	41 892 \$

Opinion de l'auditeur indépendant

L'opinion de l'auditeur indépendant, Pellerin Potvin Gagnon, se lit comme suit : « À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Martinville au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

Fondement de l'opinion

« Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. »

Observations de l'auditeur indépendant

« Nous attirons l'attention sur le fait que la municipalité de Martinville inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S13, S14 et S23 portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point. »

Le taux de taxation global de 2022 est de **1,2284 \$** par **100 \$** d'évaluation.

LES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2022

Grâce aux subventions de la TECQ, les rénovations au Centre Saint Martin se sont poursuivies avec le changement des fenêtres et des portes au sous-sol, installation d'une plate-forme élévatrice pour les personnes handicapées, ainsi que la construction de nouveaux toits au-dessus des portes au sous-sol. L'éclairage du sentier pédestre, bien que complété en début d'année, fait également partie des réalisations de 2022.

LES ORIENTATIONS POUR L'ANNÉE 2023

Nous espérons être en mesure de poursuivre les travaux pour le réaménagement et la réfection du barrage. Toujours grâce aux subventions de la TECQ, un tronçon du Chemin Bulwer sera asphalté (600 mètres à partir de l'intersection avec le Chemin de Saint-Isidore). Des travaux de mise à niveau du réseau d'aqueduc et d'égouts pourraient être réalisés sur le chemin des Sables. Reporté l'an dernier, le projet de remplacement des luminaires de rues par des luminaires LED plus économiques et plus écologiques pourrait se concrétiser. Il y aura l'installation d'une station de réparation de vélo au Parc du Vieux-Moulin et la rénovation des salles de bains au Centre Saint-Martin.

Cordialement,
Michel-Henri Goyette, maire

17 juin à 10hrs

Tous les 2^e
samedi du mois
à 10hrs (sauf
exceptions)



Heure du conte



Ce mois-ci :

”Un bébé
Alligator?”

de Robert Munsch

Les parents de Christine sont très distraits. Au lieu de se rendre à l'hôpital pour avoir leur bébé, ils vont au zoo et en reviennent avec un bébé alligator. Après que l'animal ait mordu tout le monde, les parents le ramènent au zoo pour en revenir avec un bébé phoque. Lorsque Christine décide de s'en mêler, elle retrouve son petit frère dans les bras d'un gorille. Arrivera-t-elle à le ramener à la maison?

À la bibliothèque de Martinville

Vacances d'été

La bibliothèque sera fermée



du 19 juin au 3 juillet

Bon début d'été !!!



BUREAU MUNICIPAL HORAIRE

Veillez prendre note des heures d'ouvertures du bureau municipal :

LUNDI, MARDI ET MERCREDI, DE 9 H À 16 H
JEUDI DE 9 H À MIDI

LE BUREAU MUNICIPAL EST FERMÉ LE JEUDI APRÈS-MIDI
ET LE VENDREDI

N'hésitez pas à communiquer avec votre bureau municipal par
courriel : administration@martinville.ca



ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC

Sur rendez-vous seulement
OUVERT DU LUNDI AU JEUDI

 819 565-3667, poste 86212

 12, rue Adams, Coaticook, QC J1A 1K3

 Genevieve.Hebert.SAFR@assnat.qc.ca

GENEVIÈVE HÉBERT

DÉPUTÉE DE SAINT-FRANÇOIS
(BROMPTON, FLEURIMONT,
LENNOXVILLE - MRC DE COATICOOK)

